

22 personnes handicapées et 252 personnes âgées habitaient à Main Square.

Dans une autre lettre qu'il a adressée, le 10 septembre 1980, au chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario, le ministre disait:

Cinquante appartements étaient au départ destinés à des personnes handicapées ou invalides, mais seulement 22 sont présentement occupés par de tels locataires. La raison en est que, lorsque ces appartements étaient à louer, aucune personne handicapée n'a manifesté le désir d'en louer, et la SCHL a alors admis d'autres locataires.

Toutefois, je puis vous assurer qu'aussitôt que ces appartements se libéreront, on fera l'impossible pour les louer à des personnes handicapées ou invalides.

Une locataire de Main Square m'a récemment fait parvenir une lettre fort éloquente qui, j'en suis sûr, intéressera les députés et les touchera tout autant que moi. La voici:

Cher monsieur,

Si je vous écris, c'est que je suis littéralement à bout et indignée au possible. Je suis sérieusement handicapée et j'habite à Main Square depuis que l'ensemble a été inauguré en vertu du programme Communicapt, qui visait à permettre aux personnes handicapées d'y vivre en tout indépendance.

Je compte entièrement sur un revenu fixe que me verse le gouvernement et qui ne tient pas compte de l'inflation.

J'ai été informée par le bureau de gestion qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1980, mon loyer augmenterait de 12 p. 100. En soustrayant la subvention de \$30 de la hausse de loyer, je constate que la hausse revient en fait à 15 p. 100.

J'ai soumis au bureau de gestion, à sa demande, une infâme évaluation de mes ressources, notariée, qui donne toutes les précisions voulues sur mon revenu global et souligne nettement les privations que m'impose cette hausse de loyer de 15 p. 100. Jusqu'ici, je n'ai pas eu de réponse du bureau de gestion; il ne m'a pas fait savoir s'il tiendrait compte de ma situation, ce qui me pousse à me demander pourquoi j'ai dû subir l'humiliation de soumettre une évaluation notariée de mes ressources, pour ensuite demeurer sans réponse.

Je crains que ces nouvelles difficultés ne servent d'excuse pour me faire placer dans une institution et me priver ainsi de ma liberté et de ma dignité.

Comme je suis incapable de lutter pour mes droits, auriez-vous la bonté de le faire pour moi?

Même si le ministre m'a informé ainsi que l'association des locataires, tout le monde, en somme, que la SCHL a adopté la formule des 25 p. 100—alignant le loyer sur le revenu—le fait est que la formule n'est pas appliquée à Main Square.

● (2225)

Après avoir examiné le dossier compilé par l'association des locataires, j'en suis également arrivé à la conclusion—tout comme ne pourrait manquer de le faire le ministre ou quiconque se donnerait la peine de l'examiner—que la société que la SCHL a prise à contrat pour gérer le complexe immobilier de Main Square s'est montrée plus intéressée à faire des profits qu'à gérer convenablement les immeubles.

C'est une honte qu'un complexe d'immeubles à appartements présente ainsi, neuf ans seulement après sa construction, un certain nombre d'installations, dont le garage sous-terrain, dans un état de délabrement. Les voitures qui y sont stationnées sont constamment exposées aux effractions et au vandalisme. On a signalé ces derniers mois au moins un cas de voiture dont les quatre pneus ont été lacérés. Il est tellement facile pour des personnes non autorisées d'entrer dans le garage qu'on peut y trouver presque chaque jour des voitures abandonnées.

A cause du manque flagrant de sécurité et de protection que l'on déplore non seulement dans le garage mais aussi dans les immeubles mêmes, on a relevé deux cas de viol, deux cas de tentative de viol, plusieurs cas d'attentats à la pudeur et au moins un cas d'exhibitionnisme. Avec tous ces incidents, les

### L'ajournement

locataires de Main Square se demandent vraiment quel genre de propriétaire est la SCHL.

Les locataires et leur association n'ont pas cessé de demander aux gérants du complexe d'appliquer des méthodes normales et convenables de gestion et de sécurité, mais ces demandes ont dans presque tous les cas été repoussées tant par les fonctionnaires de la SCHL que par les gérants du complexe.

Je pourrais parler encore longtemps des conditions qui règnent dans ces immeubles, mais je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Je terminerai en invitant le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) à rencontrer personnellement les locataires de Main Square et à prendre connaissance de ces problèmes directement de la bouche des personnes qui les éprouvent quotidiennement.

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, avant de répondre plus particulièrement à certaines questions que le député d'en face a soulevées, j'aimerais confirmer, pour qu'on le note au compte rendu, que je n'ai été avisé qu'en dernière minute de la question soulevée ce soir. Cependant, compte tenu du nombre de sujets importants et sérieux que le député a soulevés, j'ai accepté de tâcher de lui donner une réponse ce soir.

Pour commencer, en ce qui concerne la question où il demandait si on avait mis en application la formule selon laquelle 25 p. 100 du loyer serait fixé en fonction du revenu, je puis confirmer ce soir que cette formule est effectivement en application. S'il existe le moindre doute à ce sujet, il sera dissipé. Et, comme je l'ai annoncé le 26 mai à la Chambre, l'application de cette formule sera rétroactive au début de juin. Notez qu'elle s'appliquera aux gens qui auraient été considérés comme des ayants droit selon les règles suivies normalement. Bien sûr, il s'agirait d'un cas où chaque locataire aurait présenté une demande, et où il leur faudrait convaincre les représentants de la société qu'ils satisfaisaient à ces exigences particulières.

Quant aux malheureux incidents dont le député a parlé j'aimerais lui dire que j'accepte son invitation d'aller discuter avec les locataires de Main Square. Étant donné que ma circonscription n'est pas loin de la sienne, je compte rencontrer ces gens en compagnie du député, et je m'y engage ce soir. Comme ma circonscription est située dans l'agglomération de Toronto et étant donné l'expérience que j'ai acquise de ce secteur, je sais que depuis quelques années la sécurité dans les immeubles à appartements de Toronto a suscité de graves difficultés non seulement dans ce cas-ci mais pour bien d'autres immeubles de l'agglomération torontoise. La police vient difficilement à bout de la situation. Pour régler le question, il faudrait, à mon avis, non seulement faire intervenir la Société canadienne d'hypothèques et de logement, mais aussi demander à la police de faire une étude de la sécurité dans ce secteur. L'on pourrait également faire appel à la participation des associations de locataires et de la municipalité, par le biais de ses nombreux programmes. Les autorités de l'agglomération torontoise pourraient même avoir voix au chapitre.

Je remercie le député de sa question et j'ose espérer que les engagements que j'ai pris ce soir répondront jusqu'à certain point à ses revendications ainsi qu'à celles des gens qu'il représente.

**M. l'Orateur adjoint:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)